

Les récoltes de grains ont diminué
Le 7 février 1772 - Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/30 f°260

A l'Isle de France le 7 février 1772

Monseigneur,

La culture des grains que j'avais encouragée et rétablie heureusement dès mon arrivée dans cette colonie en 1767 a considérablement déchu depuis l'année dernière.

M. le Ch. Desroches avait apporté en 1769 une diminution d'un quart sur l'ancien tarif du prix des grains. En concédant sans discernement toutes les terres de l'île, et même plus de terres qu'il n'en existe, nous n'avons pas eu attention de n'en pas concéder aux anciens colons qui possédaient déjà des terrains, et qui n'avaient pas, à beaucoup près, des forces suffisantes pour les mettre en valeur. Ces concessionnaires ont abandonné leurs anciennes cultures et ont employé leurs esclaves à faire de nouveaux défrichés dans la vue de les vendre. Ces nouveaux défrichés seront deux ou trois années avant de rien rapporter et les anciennes terres restent sans culture

Par la forme de notre nouvelle organisation intérieure, toute militaire et incompatible avec les progrès de l'agriculture, l'intendant qui est spécialement chargé par sa place de l'animer, de l'encourager, n'a plus aucun moyen pour cela. Les commandants des quartiers ne correspondent qu'avec le chef militaire, et en général, ils s'embarrassent fort peu de la culture.

Voilà, Monseigneur, les principales causes de la décadence subite de la culture de cette colonie. Notre Isle de France n'a pas produit l'année dernière de quoi fournir à la consommation de trois mois. Sans les ressources que j'ai eues, tant à Madagascar qu'aux Indes et au cap de Bonne-Espérance, la famine se fut fait sentir dans cette île.

La culture des cafés n'a point augmenté à beaucoup près en proportion de la diminution de celle des grains.

J'ai été obligé pour ranimer un peu cette dernière culture, d'employer le seul moyen que j'aie entre les mains, celui de payer les grains, non plus suivant l'ancien tarif, mais au prix courant dans l'île : je me suis conformé en cela aux intentions de M. le Duc de Praslin consignées dans sa lettre du 15 décembre 1770.

J'ai lieu d'espérer que cet encouragement ranimera la culture des grains, d'autant plus que j'ai enfin réussi à délivrer la colonie du fléau des sauterelles qui ravageaient ci-devant une partie de l'île. Je ne saurais, Monseigneur, vous donner une idée des ravages affreux qu'ont causés ces insectes pendant plus de trente années dans cette colonie. Toutes les années ils se répandaient comme des nuages sur toutes les terres de l'île, et, dans un instant, les récoltes disparaissaient.

L'année dernière a été l'époque de leur destruction. Je n'y suis parvenu qu'en tenant sévèrement la main à l'exécution suivie d'un règlement que j'avais fait pour cet objet en 1767. Je prévois que si nous n'essuyons point d'ouragan cette année, notre première récolte qui consiste en riz et en maïs, sera très abondante.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

A l'Isle de France, le 7 février 1772

* * *